Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260316-DCA_2026_04-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE CAST

REUNION DU 5 MARS 2026

Le 5 mars 2026 à 17h45, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de CAST, légalement convoqué le 27 février 2026 au titre des articles R. 123-16 et R. 123-17 du C.A.S.F., s'est réuni en Mairie de CAST, sous la présidence de Madame Laurence LE BERRE. Ce Conseil d'administration a été convoqué suite à l'absence de quorum lors de sa réunion organisée le 26 février 2026 à 19h00

Etaient présent(e)s : Madame Laurence LE BERRE, Madame Emilie ARZUL, Madame Caroline HASCOET, Monsieur Pierre RIOU, Madame Christine LE FOLL, Madame Laurence LAGADEC, Madame Nathalie GAONAC'H.

Absent(e)s : Monsieur Simon BOUGUYON, Madame Evelyne BRIAND, Madame Sylvie FELZINE, Monsieur Jacques GOUEROU, Madame Marthe LE PAGE, Madame Maryse MARCHADOUR, Madame Sylvie ROGNAN

Procurations : Madame Sylvie ROGNAN donne pouvoir à Madame Nathalie GAONA'CH

Secrétaire de séance : Madame Christine LE FOLL

DCA 2026-04 : BUDGET PRIMITIF 2026 DU C.C.A.S.

Madame la Vice-Présidente donne lecture à l'assemblée du projet de Budget Primitif 2026 du C.C.A.S. dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 12 515,00€
- Section d'investissement : 2 200,00€

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le Budget Primitif 2026 du C.C.A.S. soumis à son examen.

PRÉCISE que le budget 2026 s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : 12 515,00€
- Section d'investissement : 2 200,00€

Pour extrait certifié conforme

La Vice-Présidente,
Laurence LE BERRE